

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SAE 5W-30 LL 3 Performance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Engine oil

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Vierol AG
Rue: Karlstrasse 19
Lieu: D-26123 Oldenburg

Téléphone: +49 (0) 441 – 210 20 – 0 Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 –111

e-mail: info@vierol.de Internet: www.vierol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen)

+49 (0)551/19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire

une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Preparation of base oils and additives.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 2 de 12

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification SGH				
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétro	le), hydrotraités; huile de base - non	spécifiée	10-25 %	
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25		
	Asp. Tox. 1; H304				
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts			<1 %	
	274-263-7		01-2119492616-28		
	Skin Sens. 1B; H317				
	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbo	nates, calcium salts, overbased		<0,3 %	
	701-251-5				
	Repr. 1B, Aquatic Chronic 4; H360 H413				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-54-7	265-157-1	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	10-25 %
	I.	CL50 = 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; DL50 = > 5000 mg/kg	
	701-251-5	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	<0,3 %
	dermique: DL5	0 = > 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	

Information supplémentaire

Le mélange ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) incluse dans la liste candidate conformément à REACH, article 59.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

NE PAS faire vomir.

In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical advice.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 3 de 12

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

- Jet d'eau pulvérisée
- Mousse
- Dioxyde de carbone (CO2).
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation of toxic gases is possible during heating or in case of fire.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Oxydes d'azote (NOx)
- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO2).
- Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utilisation de vêtements de protection

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Keep people at a distance and stay on the windward side.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les non-secouristes

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Eliminer de la surface de l'eau (p. ex. écumer, aspirer).



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 4 de 12

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Avoid formation of oil dust.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé.

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

- Matériaux inflammables à presque toute température ambiante normale
- Explosifs

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Engine oil

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Date d'impression: 05.05.2023



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	•	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	; huile de base - non spécifié	e	
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., o	calcium salts		
Consommate	ur , à long terme	par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié , à lor	ng terme	dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium s	alts, overbased		
Consommate	ur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m³
Salarié DNEL	., aigu	par inhalation	systémique	133,6 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	., aigu	dermique	systémique	80 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,87 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	0,067 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,2 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, aigu	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

	Herefile File		
Nº CAS	Désignation		
Milieu environr	emental	Valeur	
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée		
Intoxication se	condaire	9,33 mg/kg	
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts		
Eau douce		1 mg/l	
Eau douce (rej	ets discontinus)	10 mg/l	
Eau de mer		1 mg/kg	
Intoxication se	condaire	16,667 mg/kg	
Micro-organism	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		
	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased		
Eau douce		0,5 mg/l	
Eau douce (rej	ets discontinus)	5 mg/l	
Eau de mer		0,05 mg/l	
Sédiment d'eau douce		1650 mg/kg	
Sédiment marin		165 mg/kg	
Intoxication se	11,11 mg/kg		
Micro-organism	100 mg/l		
Sol	Sol		

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser:

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Modèles de gants recommandés: EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Breakthrough time: > 8h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 7 de 12

de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: marron

Odeur: Mineral-oil-like

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Point d'écoulement: -39 °C
Point d'éclair: 230 °C

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Product is not explosive. However, formation of explosive air/vapour mixtures are possible.

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

Température d'auto-inflammation:

non déterminé

Température de décomposition:

non déterminé

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

(à 20 °C)

Densité (à 15 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Viscosité cinématique: 73 mm²/s

(à 40 °C)

Densité de vapeur relative: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Aucune information disponible.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 8 de 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter:

- Acides
- Agent réducteur
- Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux:

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Oxydes d'azote (NOx)
- Produits de pyrolyse, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	5,53 mg/l	Rat		OECD Guideline 403
	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 4000	Lapin	Study report (1986)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit contient moins de 3% d'extrait de DMSO (méthode IP346). Il n'y a pas de classification comme «cancérigène» avec le R45. (Note L)



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 9 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-54-7	7 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Pimephales promelas	Study report (1995)	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Phenol, dodecyl-, sulfuriz	ed, carbona	tes, calcium s	salts, ove	erbased		
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 1000	96 h	Pimephales promelas	Study report (1993)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 500	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	activated sludge, domestic	Study report (1994)	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	ca. 9,3

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Phenol, dodecyl-, sulfurized, carbonates, calcium salts, overbased	2,2	lipid triolein	Tribology – Solving

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 10 de 12

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Le produit n'est	pas un proc	duit dangereux se	lon cette réglementation de
--------------------------	------------------	-------------	-------------------	-----------------------------

transport.

14.2. Désignation officielle deLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transpo

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 11 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50%



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

SAE 5W-30 LL 3 Performance

Date de révision: 18.10.2022 Page 12 de 12

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation

intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et

évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH208 Contient Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire

une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

Date d'impression: 05.05.2023